

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Fourniture, pose et révision de stores, toiles, films et autre matériel pour vitrage au profit des services du Premier ministre

Numéro de consultation : 25_BAM_045

Procédure de passation : appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 (1°) et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Table des matières

ARTICLE 1. CLAUSES TECHNIQUES ET MODALITÉS D'EXÉCUTION	3
1.1 Description des prestations attendues	3
1.2 Hygiène et sécurité	3
ARTICLE 2. FOURNITURE ET POSE DE STORES, TOILES, FILMS ET AUTRE MATÉRIEL POUR VITRAGE	3
2.1 Description du matériel à fournir.....	3
2.2 Modalités d'intervention pour la pose du matériel.....	7
ARTICLE 3. RÉVISION DES STORES ET DÉPANNAGE	8
3.1 Intervention pour révision de stores	8
3.2 Intervention pour dépannage	8
3.3 Modalités d'intervention pour révision et dépannage	9
ARTICLE 4. SUJÉTIONS SPÉCIFIQUES.....	9
ARTICLE 5. ORGANISATION DES INTERVENANTS DU TITULAIRE	9
ARTICLE 6. CONDITIONS D'ACCÈS AUX SITES.....	10

ARTICLE 1. CLAUSES TECHNIQUES ET MODALITÉS D'EXÉCUTION

1.1 Description des prestations attendues

Les prestations comprennent :

- la dépose des stores ou toiles en place, l'évacuation et le traitement des stores ou toiles usagés ;
- la fourniture et la pose des nouveaux stores ou toiles et des accessoires afférents (câbles de guidage, acier, cordons, etc.) ;
- le cas échéant, les opérations de confection ;
- la révision et le dépannage du matériel en place ;
- la fourniture et la pose de films et autre matériel pour vitrage.

La description du matériel à fournir figure à l'article 2 du présent CCTP.

1.2 Hygiène et sécurité

Le titulaire assure la signalisation du périmètre d'intervention. À ce titre, il prend toutes les dispositions nécessaires afin de protéger l'ensemble du personnel du site d'intervention et le public.

Le titulaire met en œuvre tous les moyens de levage et d'accès nécessaires (nacelles, échafaudages, etc.) afin d'effectuer les interventions en hauteur dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Il met notamment en place les dispositifs de balisage, de signalisation et d'isolement de la zone d'intervention.

Le titulaire établit un **plan de prévention** dans les conditions prévues par le Code du travail. Les dispositions particulières sont remplies conjointement par le représentant du titulaire et le représentant de l'acheteur avant le début de l'exécution du présent accord-cadre.

Préalablement à toute intervention impliquant l'exécution de travaux par points chauds, le titulaire établit un **permis de feu**.

Le titulaire est tenu d'isoler la zone d'intervention, notamment les meubles, les sols et les zones environnantes de toute poussière ou salissure pouvant résulter de son intervention. À l'issue de son intervention, il procède au nettoyage de la zone concernée.

Le titulaire prend à sa charge la gestion des déchets générés à l'occasion de son intervention.

ARTICLE 2. FOURNITURE ET POSE DE STORES, TOILES, FILMS ET AUTRE MATÉRIEL POUR VITRAGE

2.1 Description du matériel à fournir

FOURNITURE DE STORES INTÉRIEURS	Stores vénitiens
	Le titulaire fournira du matériel correspondant aux caractéristiques suivantes : ➔ Boîtier supérieur de 27x20,5 mm profilé en acier chimiquement et laqué au four pour une excellente résistance à la corrosion, Lame de 25mm en aluminium de 0,22 mm d'épaisseur traité anti-oxydation aluminium naturel ou laqué au four coloris blanc, Assemblés par cordons et échelles en Tergal (ou équivalent), Manoeuvre par cordon et orientation par tige polycarbonate, Fixation de face dans le bois avec guidage par câble en acier gainé. ➔ Boîtier supérieur de 27x20,5 mm profilé en acier traité chimiquement et laqué au four pour une excellente résistance à la corrosion, Lame de 25 mm en aluminium de 0,22 mm d'épaisseur traité anti-oxydation aluminium

	naturel ou laqué au four coloris blanc, Assemblés par cordons et échelles en Tergal (ou équivalent), Manoeuvre par cordon et orientation par tige polycarbonate, Fixation de face dans le bois, Sans guidage.
	Stores à bandes verticales
	Le titulaire fournira du matériel correspondant aux caractéristiques suivantes : ➔ Store à bandes verticales de 63 mm, orientables, à refoulement latéral par coulissement sous rail en aluminium anodisé coloris au choix du maître d'ouvrage Manoeuvre par chaînette sans fin pour l'orientation Cordon avec poids de lestage pour le refoulement Ce type de store devra être proposé avec les toiles suivantes : • Avec toile polyester teinte dans la masse, classement M1, 300 g/m², coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile occultante, coloris choix du maître d'ouvrage, • Avec toile solaire tissu technique polyester enduction PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile solaire screen tissu technique en fibre de verre revêtu de PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile tissu de verre avec enduction sans PVC ni halogène classement anti-feu M1, coloris au choix du maître d'ouvrage.
	Stores à enroulement
	Le titulaire fournira du matériel correspondant aux caractéristiques suivantes : ➔ Tube d'enroulement diamètre 38 mm en aluminium, Barre de charge en acier gainé ou en plat d'aluminium, Manoeuvre par chaînette, Fixation plafond ou murale, Avec guidage latéral par câble. Ce type de store devra être proposé avec les toiles suivantes : • Avec toile polyester teinte dans la masse, classement M1, 300 g/m², coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile occultante, coloris choix du maître d'ouvrage, • Avec toile solaire tissu technique polyester enduction PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile solaire screen tissu technique en fibre de verre revêtu de PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile tissu de verre avec enduction sans PVC ni halogène classement anti-feu M1, coloris au choix du maître d'ouvrage. ➔ Tube d'enroulement diamètre 40 mm et barre de charge en aluminium extrudé laqué époxy. Manoeuvre par chaînette Fixation plafond ou murale Sans guidage latéral Ce type de store devra être proposé avec les toiles suivantes :

	• Avec toile polyester teinte dans la masse, classement M1, 300 g/m², coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile occultante, coloris choix du maître d'ouvrage, • Avec toile solaire tissu technique polyester enduction PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile solaire screen tissu technique en fibre de verre revêtu de PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile tissu de verre avec enduction sans PVC ni halogène classement anti-feu M1, coloris au choix du maître d'ouvrage.
REMPLACEMENT DE STORES INTÉRIEURS	Le titulaire assurera le remplacement des toiles de stores intérieurs avec une confection à l'identique de l'existant. Les types de toiles susceptibles d'être remplacées, pour les stores à bandes verticales comme les stores à enroulement, sont les suivantes : • Toile polyester teinte dans la masse, classement M1, 300 g/m², coloris au choix du maître d'ouvrage, • Toile occultante, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Toile solaire tissu technique en polyester enduction PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Toile solaire tissu technique en fibre de verre revêtu de PVC, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Toile tissu de verre avec enduction sans PVC ni halogène classement anti-feu M1, coloris au choix du maître d'ouvrage.

	Stores à enroulement
FOURNITURE DE STORES EXTÉRIEURS	Le titulaire fournira du matériel correspondant aux caractéristiques suivantes : → Tube d'enroulement diamètre 40 mm en tube d'aluminium extrudé avec rainure pour fixation de la toile, Barre de charge en aluminium extrudé laqué époxy, Supports et fixations en acier inoxydable laqué époxy pour pose face, plafond ou tableau, Manœuvre par cordon et arrêt sur feuille de sauge, Bras de projection en aluminium extrudé naturel ou laqué, coloris au choix du maître d'ouvrage, permettant une amplitude de projection de 180°. Ce type de store doit être proposé avec les toiles suivantes : • Avec toile qualité coton chaîne et trame retors, 485 g/m², traitée hydrofuge, imputrescible et anti-moisissure, coloris au choix du maître d'œuvre Avec toile occultante, coloris choix du maître d'ouvrage, • Avec toile acrylique 320 g/m², teintée dans la masse, traitée hydrofuge, imputrescible et anti-moisissure, traitée anti-taches, coloris au choix du maître d'ouvrage. → Tube d'enroulement diamètre 35mm en acier galvanisé à chaud avec deux rondelles de part et d'autre, Une paire de bras en acier diamètre 25mm, avec traitement anti-rouille par galvanisation à chaud et laquage au four, permettant une évolution de 0 à 120°, coloris au choix de la maîtrise d'ouvrage, Une barre de charge en acier de diamètre 25mm reliant les deux bras à l'aide de deux tourillons en acier bloqués, Embouts et support de bras à l'ancienne modèle "1900" dit modèle "Hausmann 1900".

	Avec toile 100% fils polyester précontraint tissé, avec enrobage PVC renforcé, 380g/m², épaisseur 0,45mm, résistance à la rupture (Chaîne 230daN/5cm - trame 160daN/5cm), résistance à la déchirure (chaîne 45daN - trame 20daN), sans lambrequin, sans assemblage, type soltis 86 ou équivalent, coloris au choix de la maîtrise d'ouvrage Stores à enroulement à conducteurs Le titulaire fournira du matériel correspondant aux caractéristiques suivantes : ➔ Tube d'enroulement diamètre 40 mm en tube d'aluminium extrudé avec rainure pour fixation de la toile, Barre de charge en aluminium extrudé laqué époxy, Supports et fixations en acier inoxydable laqué époxy pour pose face, plafond ou tableau, Manoeuvre par cordon et arrêt sur feuille de sauge, Conducteurs par tige en acier inoxydable de 10 mm de diamètre ou de section appropriée suivant la hauteur des baies. Ce type de store doit être proposé avec les toiles suivantes : • Avec toile qualité coton chaîne et trame retors, 485 g/m², traitée hydrofuge, imputrescible et anti-moisissure, coloris au choix du maître d'ouvrage, • Avec toile acrylique 320 g/m², teintée dans la masse, traitée hydrofuge, imputrescible et anti-moisissure, traitée anti-taches, coloris au choix du maître d'ouvrage. ➔ Tube d'enroulement diamètre 40 mm en tube d'aluminium extrudé avec rainure pour fixation de la toile, Barre de charge en aluminium extrudé laqué époxy, Supports et fixations en acier inoxydable laqué époxy pour pose face, plafond ou tableau, Manoeuvre par cordon et arrêt sur feuille de sauge, Conducteurs par coulisses en aluminium extrudé.
REEMPLACEMENT DE STORES EXTÉRIEURS	Le titulaire assurera le remplacement des toiles de stores intérieurs. Les types de toiles susceptibles d'être remplacées sont les suivantes : ➔ Pour les stores à enroulement à projection : • Bras de projection en aluminium extrudé naturel ou laqué coloris au choix du maître d'ouvrage permettant une amplitude de projection de 180°, • Toile qualité coton chaîne et trame retors, 485 gr/m², traitée hydrofuge, imputrescible et anti-moisissure, coloris au choix du maître d'ouvrage (<i>confection à l'identique de l'existant</i>), • Toile acrylique 320 gr/m², teintée dans la masse, traitée hydrofuge, imputrescible et anti-moisissure, traitée anti-taches, coloris au choix du maître d'ouvrage (<i>confection à l'identique de l'existant</i>). ➔ Pour les stores à enroulement à conducteurs : • Conducteurs par tige en acier inoxydable de 10 mm de diamètre ou de section appropriée suivant la hauteur des baies, • Toile qualité coton chaîne et trame retors, 485 gr/m², traitée hydrofuge, imputrescible et anti-moisissure, coloris au choix du maître d'ouvrage (<i>confection à l'identique de l'existant</i>), • Toile acrylique 320 gr/m², teintée dans la masse, traitée hydrofuge, imputrescible et anti-moisissure, traitée anti-taches, coloris au choix du maître d'ouvrage (<i>confection à l'identique de l'existant</i>).

FILMS POUR VITRAGE	Le titulaire fournira les films pour vitrage suivants : • Film solaire transparent anti UV pour monuments historiques, • Film thermique, • Film de sécurité, • Film dépoli translucide.
---------------------------	---

MOUSTIQUAIRES POUR FENÊTRE	Le titulaire fournira du matériel correspondant aux caractéristiques suivantes : → Boîtier, coulisses et barre de charge en aluminium extrudé, Coulisses avec joint balai anti-vent, Toile en fibre de verre enrobée de PVC, résistante aux UV et imputrescible, Tension de la toile assurée par un ressort de rappel dans le tube d'enroulement, Barre de charge équipée d'un joint brosse, Manœuvre par cordon avec ressort automatique réglable et frein pour une remontée lente.
-----------------------------------	--

IMPOSTES FIXES CINTRÉES	Le titulaire fournira du matériel correspondant aux caractéristiques suivantes : → Structure en cornière acier de 20x20mm, laquée avec tasseaux en pourtour, avec équerres de fixation pour poser en tableau, coloris au choix du maître d'ouvrage.
--------------------------------	---

Il est précisé que les spécificités du patrimoine bâti de l'Administration impliquent une confection **sur-mesure** du matériel.

Les coloris sont choisis par l'interlocuteur technique de l'acheteur sur la base d'un nuancier fourni par le titulaire.

Le titulaire est susceptible d'intervenir sur des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Le cas échéant, le titulaire aura à sa charge l'obtention de toutes les autorisations requises.

Les frais de déplacement, le coût de la main-d'œuvre et les fournitures sont réputés inclus dans les prix unitaires figurant au BPU, à l'exception des sujétions spécifiques prévues au présent CCTP.

2.2 Modalités d'intervention pour la pose du matériel

Lorsqu'une pose de matériel est envisagée, une demande de visite en vue d'établir un devis est adressée au titulaire par l'interlocuteur technique de l'acheteur, par téléphone ou par mail.

La visite et l'établissement du devis ne font pas l'objet d'une facturation.

Afin de faciliter l'établissement du devis, une visite est organisée sur le lieu d'intervention. Cette visite, qui a lieu dans un **délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures ouvrées** à compter de la demande de devis, permet notamment au titulaire :

- de réaliser des prises de mesure ;
- d'étudier la configuration des lieux pour prévoir l'équipement nécessaire à l'intervention envisagée (location d'un échafaudage ou d'une nacelle élévatrice, intervention d'un cordiste, protection des surfaces, etc.).

À l'issue de la visite, le devis est établi et transmis dans un **délai de quarante-huit (48) heures ouvrées**. Le devis est établi sur la base des prix figurant au bordereau des prix unitaires (BPU).

Pour le matériel ne figurant pas au BPU (par exemple, un modèle de tube d'enroulement ou de toile non prévu au BPU), il revient à l'entité bénéficiaire de s'assurer que le titulaire a bien établi son devis au vu du prix d'achat net vendeur assorti du coefficient d'approvisionnement indiqué au BPU. L'entité bénéficiaire se réserve donc la possibilité de demander au titulaire la transmission de la copie des devis ou factures du ou des fournisseurs.

Après acceptation du devis par l'interlocuteur technique de l'acheteur chargé du suivi technique et opérationnel de l'accord-cadre, le titulaire procède à la commande du matériel. Une fois le matériel réceptionné par le titulaire, les parties fixent, conjointement, la date de pose de celui-ci.

Préalablement à la pose du matériel, le titulaire procède, le cas échéant, à la dépose du matériel existant. L'interlocuteur technique de l'acheteur chargé du suivi technique et opérationnel de l'accord-cadre indique au titulaire si le matériel existant doit être entreposé ou mis en décharge.

Le titulaire prend à sa charge l'acheminement, sur le site d'intervention, du matériel à poser ainsi que de l'équipement et de l'outillage nécessaire à son intervention.

La pose du matériel comprend la pose des accessoires afférents nécessaires à son fonctionnement (câbles de guidage, acier, cordons, etc.).

À l'issue de son intervention, le titulaire :

- s'assure du bon fonctionnement du matériel. À cette fin, il procède aux essais et réglages nécessaires ;
- procède au nettoyage de la zone d'intervention et à l'enlèvement des déchets générés par son intervention.

ARTICLE 3. RÉVISION DES STORES ET DÉPANNAGE

3.1 Intervention pour révision de stores

Une intervention pour révision de stores a pour objectif d'assurer l'entretien du matériel.

Une intervention type comprend :

- Le dépoussiérage et le lavage soigné de l'ensemble (lames, glissières, carters, mécanismes, etc.) ;
- Le resserrage des fixations, coulisses, carters et mécanismes de commandes ;
- Le réglage des fins de courses ;
- La mise en jeu des mécanismes et éléments coulissants ;
- Le graissage soigné des pièces en mouvement.

En outre, une intervention pour révision peut conduire au remplacement d'éléments jugés défectueux, notamment en raison de leur usure (cordons de hissage du tablier, tige oscillante pour orientation des lames, bras de stores, embouts de barre de charge, système de guidage, système de manœuvre, etc.).

Les frais de déplacement, le coût de la main-d'œuvre et les fournitures sont réputés inclus dans les prix unitaires figurant au BPU, à l'exception des sujétions spécifiques prévues au présent CCTP.

3.2 Intervention pour dépannage

Une intervention pour dépannage a pour objectif de remettre en état de fonctionnement le matériel à la suite d'un dysfonctionnement altérant ou rendant impossible son usage.

Afin d'éviter une dégradation aggravée du matériel et un risque pour les personnes et infrastructure environnantes, le technicien du titulaire procède à la mise en sécurité du matériel.

Les frais de déplacement, le coût de la main-d'œuvre et les fournitures sont réputés inclus dans les prix unitaires figurant au BPU, à l'exception des sujétions spécifiques prévues au présent CCTP.

3.3 Modalités d'intervention pour révision et dépannage

La demande d'intervention est adressée au titulaire par l'interlocuteur technique de l'acheteur par téléphone ou par mail.

La prise en compte de la demande d'intervention est confirmée à l'interlocuteur technique de l'acheteur chargé du suivi technique et opérationnel de l'accord-cadre par téléphone ou par mail.

Les délais d'intervention prévus aux articles 8.4 et 8.5 du CCAP seront déclenchés par l'appel téléphonique ou l'envoi du mail.

Dans un premier temps, le technicien du titulaire se rend sur site afin d'établir un devis sur la base des prix figurant au BPU.

Pour les éléments de stores défailants nécessitant l'achat de pièce sur devis, il revient à l'entité bénéficiaire de s'assurer que le titulaire a bien établi son devis au vu du prix d'achat net vendeur assorti du coefficient d'approvisionnement indiqué au BPU. L'entité bénéficiaire se réserve donc la possibilité de demander au titulaire la transmission de la copie des devis ou factures du ou des fournisseurs.

Après acceptation du devis, l'interlocuteur technique de l'acheteur émet un bon de commande. À réception de celui-ci, le titulaire peut intervenir.

À l'issue de son intervention, le technicien du titulaire établit un **bon d'intervention** détaillant *a minima* l'intervention réalisée. Le document est daté et permet d'identifier le technicien ayant effectué l'intervention.

ARTICLE 4. SUJÉTIONS SPÉCIFIQUES

Les sujétions d'accès et de travail en sécurité sont réputées incluses dans les prix unitaires figurant au BPU pour les travaux effectués jusqu'à 3 m de hauteur du plancher de support de l'intervention.

Compte tenu de la nature de l'intervention et de la configuration du site d'intervention, du matériel spécifique peut ainsi être nécessaire :

- Protection de sol par panneaux d'isorel dur ou contreplaqué pour pose et dépose, y compris tous coltinage ;
- Installation d'un échafaudage vertical de pied en matériel tubulaire, y compris double transport, montage et démontage ;
- Exécution au harnais de sécurité fixé à un système d'ancrage mobile (SYAM ou équivalent) comprenant notamment :
 - o la fourniture de l'ensemble du matériel (harnais, cordes, fixations, etc.),
 - o la formation du personnel,
 - o le respect des normes et des règles de sécurité en conformité avec la législation en vigueur.
- Exécution acrobatique par deux (2) cordistes comprenant notamment :
 - o la fourniture de l'ensemble du matériel,
 - o le double transport et la mise en place de ce matériel quelle que soit la hauteur,
 - o les rémunérations des ouvriers, y compris toutes charges et primes,
 - o l'intervention de ces ouvriers quel que soit le travail à réaliser,
 - o le respect des normes et des règles de sécurité en conformité avec la législation en vigueur.
- Location d'une nacelle élévatrice jusqu'à 12.00 mètres de hauteur avec opérateur habilité, y compris double transport et autorisation de voirie le cas échéant,
- Location d'une nacelle élévatrice jusqu'à 25.00 mètres de hauteur avec opérateur habilité, y compris double transport et autorisation de voirie le cas échéant.

ARTICLE 5. ORGANISATION DES INTERVENANTS DU TITULAIRE

Le titulaire tient à jour une liste du personnel affecté à l'exécution des prestations du présent accord-cadre. Il doit y faire mention des modifications qui peuvent intervenir dans la composition du personnel et dans l'attribution des missions.

En cas de cessation de fonction d'un personnel, le titulaire en informe, dans les meilleurs délais, l'interlocuteur

technique de l'acheteur afin de procéder à la mise à jour des autorisations d'accès aux sites d'intervention. Le titulaire remplace le personnel qui a cessé ses fonctions.

Dans le cas où un personnel ne donnerait pas satisfaction dans le cadre de l'exécution des prestations du présent accord-cadre, le titulaire s'engage à le remplacer.

Le titulaire s'assure que l'ensemble du personnel affecté à l'exécution des prestations du présent accord-cadre aient une bonne connaissance des consignes de sécurité et d'accès données par l'Administration.

ARTICLE 6. CONDITIONS D'ACCÈS AUX SITES

Les accès aux différents sites de l'Administration sont réglementés. Ainsi, le personnel du titulaire et de ses éventuels co-traitants et/ou sous-traitants doit se conformer aux modalités d'accès aux sites communiquées par l'acheteur.

Le titulaire communique à l'interlocuteur technique du site d'intervention, au minimum **quatre-vingt-seize (96) heures** avant l'intervention prévue :

- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) du personnel intervenant sur site (photo HD non modifiée, non retouchée - scan proscrit ; format : jpeg - PDF proscrit - Recto-verso, bords apparents, photographie non floue) ;
- la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) du personnel intervenant sur site (ou extrait de Kbis pour les dirigeants de société) ;
- le cas échéant, le numéro de carte grise du ou des véhicule(s) utilisé(s).

Tout membre du personnel qui n'aurait pas reçu un avis favorable à la suite du contrôle élémentaire ne sera pas agréé par l'acheteur et devra être remplacé par le titulaire. L'acheteur n'est pas tenu de faire connaître les raisons de son refus d'agrément.

Le personnel du titulaire et de ses éventuels co-traitants et/ou sous-traitants ne peut circuler dans les locaux de l'Administration en dehors des zones où son intervention est requise.

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance du fait que le personnel intervenant sur site peut faire l'objet d'un contrôle dans les conditions prévues par la réglementation.